



## Nounou employée à domicile comment s'en séparer

Par **RACHEL**, le **17/11/2009** à **04:52**

Bonjour,

J'aimerais signaler un abus sur le forum, voici le sujet en question :

J'ai 2 enfants aujourd'hui un de 1 an et l'autre de 3 ans.

J'ai employé un nounou à domicile pour élever mon fils (4mois) en mars 2009, j'ai eu un place en crèche en mai pour septembre 2009.

Mon mari depuis octobre 2009 a décidé de monter sa boite suite à son licenciement, il est donc à la maison.

Ma nounou me manque de respect:

Elle s'autorise tout, se permet de me commander et passe son temps à invalider les indications que je lui donne en demandant l'autorisation à mon mari.

Par exemple le petit est malade je lui demande rester avec lui à la maison d'après ce qu' a dit le docteur. Lorsque je suis au travail, elle demande à mon mari si elle peut sortir se balader dans le parc avec le petit.

Elle donne la fessé au grand lorsque celui-ci n'est pas sage, malgré mes demandes de ne pas faire cela.

Elle décide de quoi faire, elle ne suit pas mes indications sur les taches ménagères à faire.

Je veux la licencier et elle me menace de m'attaquer au prud'homme pour licenciement abusif. Normalement je pensais qu'avoir une place en crèche permettait de me libérer de ce contrat. Elle me dit que le fait de la prévenir en novembre rend cette possibilité caduque.

Est-ce bien vrai ? Quels sont mes droits pour rompre ce contrat de travail ? Comment faire ?

Merci d'avance de votre aide et réponse

Rachel

Par **fabienne034**, le **17/11/2009** à **09:27**

Bonjour,

Apparemment votre mari est à son goût !

Plus sérieusement pour la licencier il faut appliquer la convention collective d'employé d'un employeur particulier et non pas la convention collective d'assistante maternelle comme vous le pensez toutes les deux.

Pour tout savoir et accéder à la convention collective:

<http://fbls.net/contrattravailmaison.htm>

Par **RACHEL**, le **17/11/2009** à **10:51**

C'est effectivement possible qu'elle soit tombé amoureux de mon mari, car elle ne veut plus nous quitter. Raison de plus pour la licencier sinon je risque de me retrouver divorcée-)

Est ce que le fait qu'il y ait une réduction de sa charge de travail du fait que mon fils soit en crèche est un motif suffisant?

Ou le fait de son comportement irrespectueux, elle a abusé de ma confiance c'est un motif réel et sérieux?

Je suis perdue, quel type de licenciement dois je faire?  
Economique, motif personnel, faute grave, Abus de confiance ...

Quelle est la procédure à suivre dans le calendrier au niveau du licenciement.

Merci d'avance de votre réponse !

Par **RACHEL**, le **19/11/2009** à **00:06**

Bonsoir

J'ai discuté avec ma nounou ce soir, je lui ai dit que je ne voulais plus de ces services car les enfants sont à l'école et en crèche.

Elle voulais me taper, mon mari s'est interposé entre nous deux.

Elle m'a menacé de retirer mon fils de la crèche en journée et ainsi justifier sa présence dans ma maison.

Elle m'a insulté de grosse hippotame et elle dit qu'elle est belle.

Et mon mari la veut encore à la maison.

J'ai peur qu'elle est envouté avec de la magie noire.

Demain matin je vais poser plainte à la police contre elle avec une main courante. J'ai

contacté mes parents pour qu'ils récupèrent les enfants le soir à la fin de journée. Et je vais lui interdire de récupérer les enfants Mais j'ai peur des suites.

Par **RACHEL**, le **19/11/2009** à **23:01**

Bonsoir

J'ai contacté les directrice de l'école et la crèche ce matin en déposant mes enfants pour leur dire d'interdire l'accès à la nounou.

Elle s'est présentée ce matin, et par miracle mon mari a pris la décision de la licencier pour faute grave et de faire une mise à pied immédiat compte tenu de la gravité de ces insultes à mon égard.

Elle a dit à mon mari "Je ne veux pas de ton argent mais un bain de ton sang".

J'ai fait une main courante au commissariat avec mon mari pour acter tous les faits.

Et on va la convoquer pour un licenciement pour faute grave.

Voilà la suite de mon histoire